DROIT DES PARTICULIERS

Droits du conjoint survivant : liquider, arbitrer et sécuriser le partage

La liquidation devient délicate dès que le conjoint survivant se trouve en concours avec des enfants d'une première union ou qu'il a reçu une donation entre époux. L'option légale, l'imputation des libéralités et le sort du logement se déterminent dans un ordre précis. Une erreur dans cet ordre fausse l'ensemble du partage. Cette journée s'adresse à des praticiens qui liquident déjà des successions. Elle reprend le cheminement complet depuis le régime matrimonial jusqu'au projet de partage : droits légaux du conjoint, exercice de l'option, articulation avec les libéralités et sort du logement. Les calculs sont conduits sur dossiers chiffrés.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel**	**À partir de 985 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Notaires, clercs et collaborateurs de notaire, avocats en droit patrimonial, juristes de banque privée et gestionnaires de patrimoine.

PRÉREQUIS
Pratiquer la liquidation de succession.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Liquider le régime matrimonial préalablement au règlement de la succession
- Déterminer les droits légaux du conjoint survivant selon la composition de la famille
- Analyser les conséquences de chaque branche de l'option ouverte au conjoint
- Imputer les libéralités consenties au conjoint sur les masses de calcul
- Traiter le sort du logement et les droits attachés à son occupation
- Établir le compte de la succession et le projet de partage

03 Programme détaillé

M1 Régime matrimonial et masse successorale

- Poser les bases avant de liquider
- Liquidation du régime matrimonial et détermination des reprises
- Récompenses et créances entre époux
- Composition de l'actif et du passif de la succession
- Incidence des avantages matrimoniaux sur la masse à partager
- Cas pratique : Les participants liquident une communauté avant d'ouvrir le règlement de la succession.

M2 Droits légaux et option du conjoint

- Chiffrer chaque branche avant de choisir
- Vocation successorale du conjoint selon les héritiers en concours
- Contenu et portée de l'option légale
- Usufruit sur la totalité ou part en pleine propriété
- Conversion de l'usufruit en rente ou en capital
- Délais et modalités d'exercice de l'option
- Atelier : Chaque participant chiffre les branches de l'option sur un dossier comportant des enfants d'une première union.

M3 Libéralités au conjoint et partage

- Articuler donations et droits légaux
- Donation entre époux et legs consentis au conjoint
- Cumul des droits légaux et des libéralités reçues
- Imputation et réduction des libéralités
- Attribution du logement et droits d'occupation
- Établissement du projet de partage
- Cas pratique : Le groupe rédige le projet de partage d'une succession comportant une donation entre époux.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 985 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr